

Et sur le sous-amendement,—Que tous les mots de l'amendement soient retranchés et remplacés par les suivants:—

« Nous désirons assurer Votre Excellence de l'attachement inaltérable du peuple canadien à la Couronne britannique, de son désir et de son intention d'accomplir toutes les justes obligations qui incombent à ce pays en qualité de l'une des nations de l'empire. Toutefois, nous croyons devoir exprimer notre regret que le discours gracieux de Votre Excellence n'indique aucunement que les aviseurs de Votre Excellence aient l'intention de consulter le peuple sur la politique navale du Canada.»

Et le débat se continuant;

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Haggart (Lanark),

Ordonné, que le débat soit ajourné.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a nommé les honorables messieurs Sir John Carling, C.C.M.G., Chevrier, Choquette, Cloran, Coffey, Comeau, Derbyshire, De Veber, Domville, Ellis, Frost, Gillmor, Legris, MacKay (Alma), MacKeen, Prince, Ratz, Riley, Ross (Halifax), Roy et Talbot, pour former un comité au sujet des Impressions du Parlement, pour agir au nom du Sénat avec le comité de la Chambre des Communes, comme comité collectif des deux Chambres pour les Impressions du Parlement.

Aussi,—le Sénat a nommé les honorables messieurs de Boucherville, C.M.G., Boyer, Sir Richard Cartwright, C.C.M.G., Chevrier, Costigan, Davis, Derbyshire, Douglas, Gillmor, Jaffray, McHugh, Miller, Poirier, Sir George W. Ross, et Wilson, pour composer un comité chargé d'aider Son Honneur le Président dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement, en tant que les intérêts du Sénat sont concernés, et d'agir comme membres du comité mixte des deux Chambres sur la Bibliothèque.

Et aussi,—le Sénat a nommé les honorables messieurs Campbell, Landry, Lougheed et Wilson, pour former un comité chargé d'aider M. l'Orateur dans l'administration du Restaurant, en tant que les intérêts du Sénat sont concernés, et d'agir comme membres d'un comité mixte des deux Chambres au sujet du Restaurant.

Et à six heures p.m., M. l'Orateur déclare la Chambre ajournée jusqu'à demain, à trois heures p.m.